

**Les particularismes du français dans les inventaires
maghrébins : entre variété endogène et continuum**

**The Particularisms of French in the Maghrebi Inventories:
between Endogenous Variety and Continuum**

Chellouai Samir¹, Manaa Gaouaou²

¹Université Mostefa Ben Boulaïd-Batna 2 (Algérie),

s.chellouai@univ-biskra.dz

²Centre Universitaire-Barika (Algérie), mana5_m@yahoo.fr

Reçu le:18/06/2021

Accepté le:16/09/2021

Publié le:14/11/2022

Résumé :

Cet article s'interroge sur la dimension transnationale de deux lexiques de français : l'inventaire Maroc et l'inventaire Algérie parus dans les années 2000.

Loin d'être strictement endogènes, les particularismes recensés dans ces ouvrages reflètent une continuité transcendant les frontières étatiques, et révèlent des usages, des techniques d'expression propres aux locuteurs maghrébins.

Mots clés : inventaire, français, particularisme, Maghreb, endogène, continuum

Abstract:

The present article examines the transnational dimension of two lexicons of the French language: the Morocco inventory and the Algeria inventory, published in the 2000s. Far from being strictly endogenous, the particularisms identified in these works suggest a continuity that transcends state borders. These particularisms also reveal usages and expression techniques that are specific to the Maghrebi speakers.

Keywords: inventory, French, particularism, Maghreb, endogenous, continuum.

Auteur correspondant : Chellouai Samir, s.chellouai@univ-biskra.dz

1. Introduction :

L'entreprise lexicographique à dimension régionale lancée par l'AUPELF-UREF, au début des années 1990 pour la région d'Afrique du Nord (IFMag), n'a pu être réalisée pour diverses raisons, entre autres le changement de programme survenu peu d'années après la mise en chantier de l'inventaire transnational. Néanmoins, des inventaires « nationaux » (Queffélec, 2008) ont été publiés successivement, des années plus tard, par les équipes locales dans chacun des pays du Maghreb. Ces ouvrages ont été élaborés selon une méthodologie de sélection et de traitement des particularismes, inspirée de l'IFA (1983), réadaptée au contexte maghrébin et appliquée dans chacun des inventaires régionaux.

Inscrits dans une perspective différentielle par rapport à un français exogène (fr. Fr.), et suivant une démarche variationniste, ces inventaires se réfèrent, chacun aux frontières étatiques du pays objet de description, afin de rendre manifeste une variété de français dite « endogène », tout en s'intéressant davantage à l'écart formel au détriment du lien fort existant entre langue et culture. Cependant, il va sans dire que le français en terre maghrébine évolue dans un contexte socioculturel et linguistique fortement déterminé par des paramètres historiques, politiques, géographiques, voire des traits de ressemblance qui transcendent les frontières étatiques de l'ensemble des pays de la région et interviennent, de ce fait dans toute entreprise de création lexicale.

Dans les pages qui suivent, nous nous interrogerons sur le caractère proprement endogène des particularismes recensés dans deux inventaires lexicographiques : *Le français au Maroc* (2000) et *Le français en Algérie* (2002). Il sera question d'identifier un aspect concernant la dimension transnationale de ces faits de langues via le recensement et l'analyse des lexies partagées. Une approche onomasiologique puis sémasiologique de ces faits de langue nous permettra de vérifier s'ils sont limités ou non par les frontières étatiques des deux pays.

2. Endogénéité et frontières étatiques

L'endogénéité dont il est question ici fait référence au concept de *norme endogène* que G. Manessy (1993) considère comme « *la manière de mettre en œuvre une langue dont la structure grammaticale demeure pour l'essentiel intacte et qui se trouve en quelque sorte transmuée (et non point pervertie) par l'émergence de schèmes cognitifs, de techniques d'expression, de modes d'énonciation qui ne sont pas ceux dont usent habituellement les francophones 'occidentaux'.* » (p. 22) L'auteur dégage ainsi deux caractéristiques à cette norme endogène : a) sa neutralité par rapport à la hiérarchie sociale ; b) son indépendance vis-à-vis du modèle scolaire. En effet, l'usage de cette variété de langue doit être accepté par les interlocuteurs et ne doit en aucun cas susciter des jugements de stigmatisation ou d'exclusion. Aussi, cette norme endogène doit s'ériger en modèle prenant ainsi ses distances d'une variété acrolectale ne procurant que des ressources insuffisantes aux interlocuteurs africains, car souvent estimée en décalage avec la réalité locale, et son usage se limite à des situations de communication précises, entre autres, le milieu scolaire.

Par ailleurs, en évoquant l'endogénéité du français à l'aune des découpages politiques, dans une autre situation de francophonie africaine semblable à celle que nous décrivons ici, Claude Frey (2004) pense qu'entreprendre la description lexicographique des variétés de français en se référant aux frontières étatiques selon qu'elles ont été tracées à l'issue de la conférence de Berlin (1885), cela ne reflète pas la réalité du paysage linguistique africain. Or, ajoute-t-il, « *la frontière politique est une notion dichotomique et arbitraire* » (p. 136), dans la mesure où elle est artificielle, imposée par le colonisateur et ne tenant compte ni des réalités ethniques préexistant à l'ère de colonisation ni du contexte écologique dans lequel évoluent les langues naturelles.

De même au Maghreb, les différents inventaires réalisés dans la lignée de l'IFA ont été élaborés selon une approche doublement différentielle, recensant les particularismes non seulement par rapport

au français de référence, mais également d'un point de vue « interafricain », où les contours linguistiques des différentes variétés de français calquent le découpage des frontières politiques. Or, cela laisse à penser qu'il pourrait y avoir décalage entre variété décrite et aire de production. Cet état de fait ne nous incite nullement à remettre en question la valeur intrinsèque de ces ouvrages lexicographiques, qui demeurent représentatifs d'usages et de faits linguistiques en concurrence avec une norme exogène ; cependant, tout en souscrivant à l'idée de l'arbitraire des frontières linguistique, cela nous conduit, pour reprendre les propos de Frey à « *s'interroger sur le caractère absolument endogène de leurs contenus respectifs.* » (p. 137)

3. Présentation du corpus

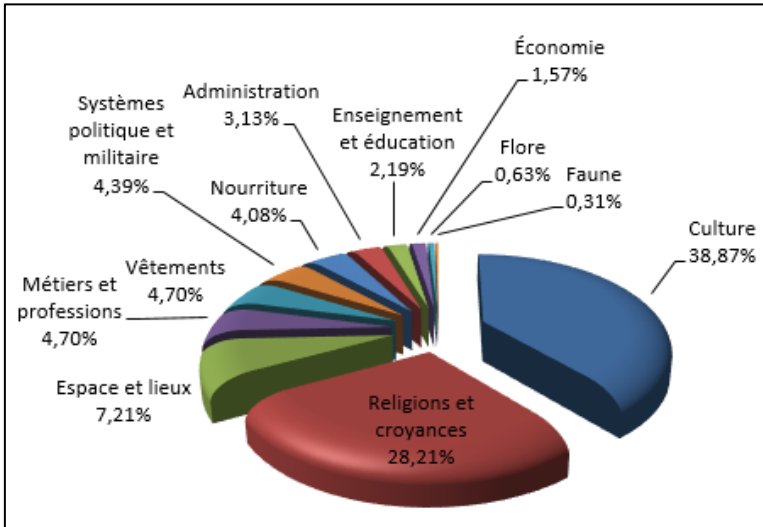
Il s'agit d'environ 2400 items, sériés dans les inventaires qui font l'objet de cette étude, dont 319 particularismes sont des lexies communes de mêmes formes attestées conjointement, formant ainsi un pourcentage de 38,41% des marocanismes et 19,88% des algérianismes.

Le choix de ce corpus tient à certains paramètres (temps, espace, genre, etc.), qui devraient être respectés afin de répondre à l'épineuse question de la cohérence (Glessgen, 2007, p. 417). De fait, comme les inventaires pour lesquels nous avons opté sont le fruit d'un même projet lexicographique, ils représentent ainsi : une dimension temporelle similaire couvrant une synchronie qui s'étale sur plusieurs années (1970-2002) ; un espace géographique (le Maghreb) typique par ses configurations sociolinguistique, historique, culturelle, politique, etc. ; un français mésolectal employé par un grand nombre de locuteurs francophones dans les deux pays. De surcroît, la collecte des particularités lexicales que ces inventaires regroupent fut élaborée selon des principes méthodologiques analogues, inspirés de la fiche de synthèse de l'IFA, mais adaptée à la réalité maghrébine.

4. Analyse onomasiologique

La répartition des lexies communes par domaines conceptuels nous révèle que ce sont bien les domaines de « culture » et « religion et croyances » qui sont les plus pourvoyeurs de particularismes, comme en témoigne la figure1 ci-après.

Figure N° 1. Lexies communes par domaine conceptuel



Source : réalisé par nos soins

De prime abord, partant de l'idée selon laquelle le référentiel est le « *découpage du monde par le lexique d'une langue* » (Rey-Debove, 1998, p. 268), nous pouvons dire que ces particularismes partagés confirment l'existence d'une réalité et d'une culture autres qu'endogènes débordant les frontières étatiques des deux pays. En effet, la proximité géographique qui caractérise le Maroc et l'Algérie a fourni des faits linguistiques comme : *mellah, ksour, casbah* ; la diversité ethnique et la présence d'idiomes locaux ont donné : *derdja, darijophone, amazighité, berbérité* ; l'historique colonial relatif à la présence espagnole et française, dans la région, a légué : *goum, goumier, harka, trabendo* ; la présence de la langue arabe comme langue officielle et liturgique (du Coran) a produit : *hizb, moudjahid, zaïm, fitna, aquida*. Notons par ailleurs, que le domaine « religion et croyance » est celui qui produit le moins de « statalisme » (Pohl,

1985), c'est-à-dire des particularismes de référence ou patrimoniaux, excepté ceux renvoyant à certaines confréries propres au terroir, lesquels demeurent infimes dans les deux inventaires. À cet égard, l'unité religieuse qui caractérise cette région où la religion dominante est bien l'Islam, avec une école de pensée (le malikisme), a eu son incidence sur les particularismes produits sous ce thème, en leur conférant une dimension régionale, appartenant ainsi à toute la communauté musulmane et non le propre d'un pays particulier.

Par ailleurs, si certaines de ces lexies communes ont une forme identique, elles n'en gardent pas moins une originalité propre liée à leur charge connotative. Il s'agit d'une part de lexies considérées comme patrimoniales, à l'exemple de *Ala* et *Makhzen* au Maroc, et d'autre part de celles qui ont connu une évolution sémantique, suite à l'ajout d'une acception métasémique émanant d'une conception culturelle, spécifique au pays où elles sont usitées. Les lexies : *Sahraoui* ou *Djebel* dans le lexique Algérie, font partie de cette deuxième catégorie, car en dépit des *realia* régionales qu'elles désignent, elles connotent aussi bien des valeurs propres à la réalité algérienne.

D'ailleurs, en revenant à l'exemple déjà cité du particularisme *Makhzen* (et cette même remarque s'appliquerait pareillement à quelques autres lexies telles que : *alla*, *sahraoui* ou *djebel*) considéré comme particularisme de référence dans le lexique Maroc, car évoquant l'« Administration centrale marocaine » ; il faut rappeler que cette lexie trouve un écho dans le lexique Algérie, avec une marque certes différente (vieilli), mais pas autant que cela serait nécessaire pour traiter les deux lexies comme homonymes. Ceci laisse à penser que dans un éventuel inventaire à dimension régionale dans lequel les concepteurs opteraient pour un regroupement polysémique (onomasiologique), mettant en valeur les intersections de sens, des lexies de ce genre, reliées historiquement, pourraient bien composer la microstructure du même article. En effet, ce type de classement (onomasiologique) ouvre la voie à d'autres particularismes dégroupés

pour venir enrichir la catégorie des lexies communes, à la différence d'un classement alphabétique et sémasiologique qui tendrait à minimiser les ressemblances, comme celui appliqué aux différentes nomenclatures des inventaires maghrébins.

Exemple :

Inventaire Algérie

Samsa : (n. f.) Gâteau traditionnel en forme de petit triangle aux amandes et au miel, préparé surtout pour l'Aïd el Fitr.

Inventaire Maroc

Briouates : (n. f. pl.) Petits gâteaux de forme triangulaire ou allongée faits à partir de feuilletés (sorte de crêpes blanches, très fines et très légères) farcis à la pâte d'amandes, frits et trempés dans le miel.

Inventaire à structuration onomasiologique

Gâteaux traditionnels :

- Petit gâteau de forme triangulaire farci à la pâte d'amandes, frit et trempé dans le miel=Algérie : **samsa** ; =Maroc : **briouate**.

Les deux lexies *samsa*, *briouates*, comme l'illustre l'exemple ci-dessus, désignent un type de gâteau bien connu au Maghreb. Dans un inventaire à structuration onomasiologique, ces deux lexies aussi éloignées alphabétiquement peuvent être classées ensemble dans un article renvoyant au champ des gâteaux traditionnels, et ceci bien qu'elles appartiennent à deux inventaires différentiels. Or, au dire de de Robillard (1997): « *L'avantage de la présentation selon le principe onomasiologique réside dans la saisie plus évidente de l'ensemble des traits pertinents les uns par rapport aux autres, et donc d'une vision plus systémique, sur le plan sémantique, de l'ensemble lexical décrit.* » (p. 43)

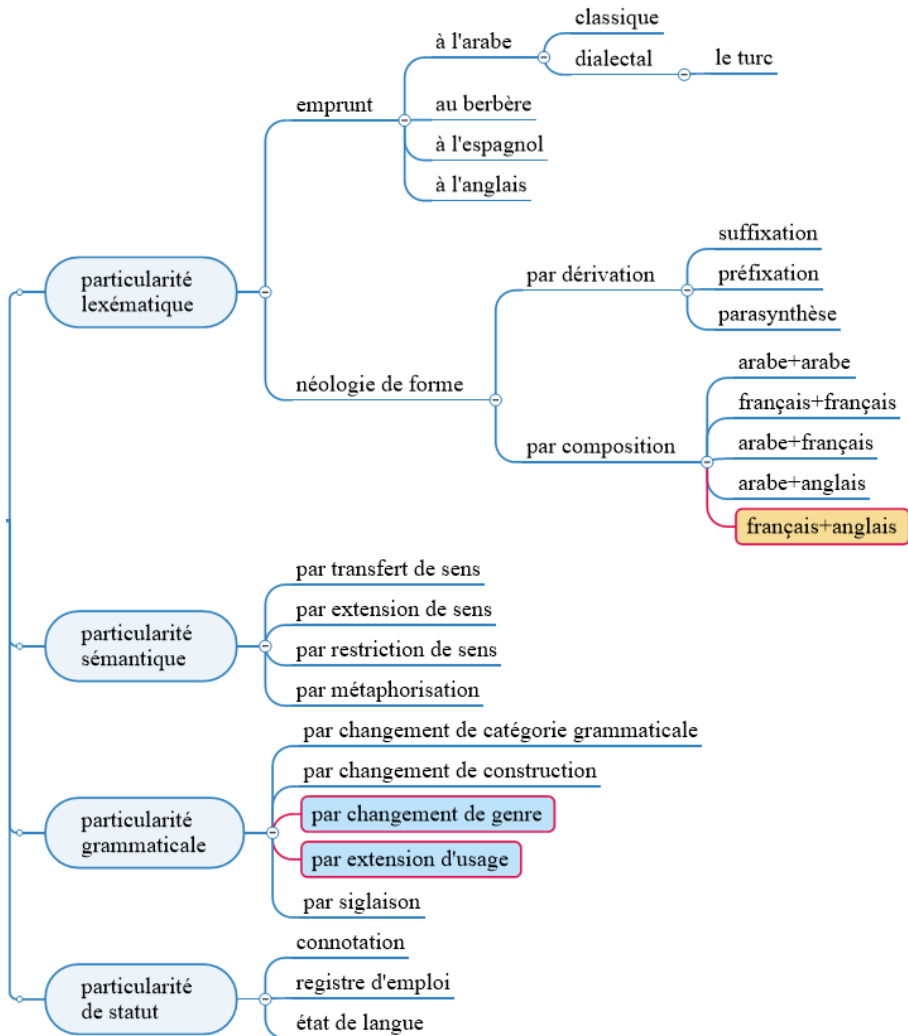
5. Analyse sémasiologique

Une analyse approfondie des particularismes relevés montre que les locuteurs du français mésolectal, dans les deux pays, recourent aux mêmes procédés de création néologique à des différences près. Comme l'illustre la figure 2 ci-après, il est clair, en effet que les deux

Les particularismes dans les inventaires maghrébins : entre variété endogène et continuum

typologies se rejoignent sauf pour les procédés mis en valeur en bleu et en jaune : les particularités grammaticales (par changement de genre, par extension d'usage) qui figurent dans la typologie des algérianismes, et inversement pour la particularité lexicématique (par composition : français+anglais) qui, elle, appartient à la typologie des marocanismes.

Figure N° 2. Typologie des algérianismes et des marocanismes



Source : réalisée par nos soins

Cette analyse révèle aussi que ce sont bien les particularités lexématiques constituées d'emprunts à l'arabe dialectal ou classique, qui forment la majeure partie des particularismes, avec un taux de pourcentage de 82,97% dans l'inventaire Maroc et de 76,56% dans l'inventaire Algérie. L'évolution du français dans cette aire plurilingue qu'est le Maghreb est caractérisée parallèlement par une tendance chez ses usagers à l'emprunt aux langues locales, afin d'assurer une certaine intercompréhension, représenter le plus fidèlement possible des *realia* et exprimer des faits culturels dépourvus des nuances de sens imposées dans bien des cas par le français de référence. Ainsi, le français en Algérie tout comme au Maroc, se trouve truffé d'emprunts. Non seulement cela concerne l'aspect lexical qui demeure le plus réceptif à ce facteur d'enrichissement ou d'hybridation, mais touche aussi avec un degré moindre les autres aspects de la langue : phonologique et/ou syntaxique. Sur ce point, il faut bien admettre que les données convergent dans les deux inventaires. De surcroît, si nous observons le fonctionnement de quelques particularismes, nous serons en mesure de dire qu'ils sont formés, comme il a été évoqué sous la plume de C. Frey, « *sur des règles morphologiques et une logique sémantique liée aux incidences culturelles sur les unités lexico-sémantiques* » (2006, p. 78). Le tableau ci-dessous présente le fonctionnement similaire de certains de ces verbes :

Table N°1. Verbes classés comme particularismes

verbes	Usages différents par rapport au français de référence
Se débrouiller	+ COD
variété algérienne	« <i>Les jeunes aussi arrivent à <u>se débrouiller</u> des bombes lacrymogènes au marché noir.</i> » (InfoSoir, le 23 octobre 2007)
variété marocaine	« <i>À l'âge de 12 ans, il s'introduisait par effraction au port de Tanger pour <u>se débrouiller</u></i>

Les particularismes dans les inventaires maghrébins : entre variété endogène et continuum

	<i>des cartouches de cigarettes blondes. » (Aujourd'hui Le Maroc, le 1^{er} avril 2004)</i>
Faire	+ complément de durée
variété algérienne	« <i>Moi je n'ai pas peur de <u>faire une année blanche</u>. » (Le Temps d'Algérie, le 08 mai 2011)</i>
variété marocaine	« <i>Les élèves et étudiants de la ville menacent de <u>faire année blanche</u>. » (Tel quel, le 24 novembre 2011)</i>
Faire	+ nom de métier sans déterminant
variété algérienne	« <i>Je suis entré à l'école normale de <u>Bouzaréah</u> pour <u>faire professeur</u> de musique. » (Le Soir d'Algérie, le 26 mars 2005)</i>
variété marocaine	« <i>Il <u>fait architecte</u> à Casablanca. » (1991, Débat : emploi des Jeunes, 2M International)</i>
Faire	+ des études à
variété algérienne	« <i>Il <u>a fait l'école</u> des cadres de la jeunesse et des sports de Constantine. » (Le Soir d'Algérie, le 08 janvier 2008)</i>
variété marocaine	« <i>Il <u>a fait l'école</u> des Beaux-Arts de Casablanca. » (L'opinion, le 7 octobre 2012)</i>
Faire	+ un accident
variété algérienne	« <i>Le Directeur de la culture de l'époque <u>a fait un accident</u> de voiture alors qu'il était en état d'ébriété. » (Le Soir d'Algérie, le 21 mars 2011)</i>
variété marocaine	« <i>En fait, il <u>avait fait un accident</u>, en août dernier, dans la région de Moulay Driss Zarhoun, près de Fès. » (Aujourd'hui Le Maroc, le 18 03 2005)</i>

Activer	employé intransitivement
variété algérienne	« <i>La liste rouge des entreprises ...qui <u>activent</u> dans le secteur du bâtiment, contient un chiffre alarmant.</i> » (La Tribune, le 07 mai 2013)
variété marocaine	« <i>Cette évolution mitigée de ce secteur a naturellement touché de façon négative les sociétés cotées en bourse <u>activant</u> dans les BTP et le ciment, qui représentent 12% de la capitalisation boursière.</i> » (Le Matin, le 23 janvier 2013)
Sortir	figure dans le même cotexte et renvoie à un contexte analogue.
variété algérienne	« <i>Les jeunes Algériens ont pris conscience que <u>sortir des études</u> après avoir été un apprenant actif.</i> » (Horizon, le 26 juin 2012)
variété marocaine	« <i>Au <u>sortir des études</u> secondaires, la majorité des jeunes découvrent la dure réalité de l'orientation.</i> » (L'Économiste le 20 juin 2002)

Source : réalisé par nos soins

Les usages décrits dans le tableau ci-dessus obéissent à des besoins expressifs et des conditions d'énonciations influencés par le paysage sociolinguistique qui caractérise la région, où le contact de langues a un impact sur les pratiques langagières. Des verbes comme *se débrouiller, sortir, faire, activer*, etc., sont employés par les usagers des deux variétés avec une logique qui leur est propre, émanant d'interférence entre le français et les autres idiomes en présence, notamment l'arabe dialectal et classique. Ils font certes l'objet d'un usage divergent par rapport à une norme, mais sont révélateurs également d'une symétrie d'emploi et d'une manière de pensée réelle influencée par un milieu langagier spécifique à chacun des deux pays, voire à la région du Maghreb. Par « manière de pensée » nous

*Les particularismes dans les inventaires maghrébins : entre variété
endogène et continuum*

entendons, le non-dit relevant de l'implicite, du présupposé ou du connoté, qui permet aux interlocuteurs la compréhension véritable de lexies comme *bakchich*, *barbu*, *laveuse*, *baptême*, etc., lesquelles bien qu'elles figurent dans les dictionnaires usuels de français, sont aussi classées comme particularismes dans les inventaires maghrébins, puisqu'elles renvoient à des faits culturels différents, propres aux deux pays.

Ce constat nous amène, par ailleurs à nous interroger sur l'absence, dans les deux inventaires, de certaines lexies à fortes connotations idéologiques telles que : *camp de Tindouf*, *polisario*, *printemps berbère*, *tafsut imazighen*, *mur de la honte*, *mur de protection*, etc. Leur absence nous paraît infondée étant donné leurs fortes résonances et leur nombre d'occurrences élevées dans les discours politiques de leurs pays respectifs. En effet, ces lexies témoignent, d'une part, des querelles politiques qui marquaient (et marquent encore) les relations bilatérales entre l'Algérie et le Maroc au sujet du Sahara occidental, et d'autre part, de la situation de la langue amazighe avec son corollaire l'identité nationale. Il s'agit donc de deux sujets qui ont longtemps alimenté les débats politiques dans les deux pays, notamment à l'époque où les deux inventaires étaient en chantier, et forment pour cela autant de raisons probantes pour que des lexies leur correspondant soient recensées dans les inventaires de particularismes.

À cet égard, il faut noter qu'à la différence des dictionnaires usuels qui eux, sont conditionnés par des choix éditoriaux antérieurs, les inventaires dont l'objectif est tout simplement descriptif et non normatif, pourraient contenir plus d'information et ouvrir la voie à ce type de lexies, car la marge de liberté du lexicographe est en principe supérieure. Au fait, cela nous amène à supposer que le non-recensement de ces faits de langue ait un lien direct avec l'engagement du lexicographe et sa motivation, qui auraient préexisté à son travail de description et influencer de ce fait, ses choix lors du dépouillement et du traitement lexicographique des particularismes.

Au final, à l'exception de certaines divergences d'ordre le plus souvent sémantique qui caractérisent un nombre réduit de lexies communes, il faut tout de même souligner que la quasi-totalité de ces dernières symbolise un environnement commun et une réalité régionale qui débordent les limites d'une réalité endogène, notamment dans les domaines évoquant la culture, la société ou la religion.

6. Conclusion

La complexité du paysage sociolinguistique en terre maghrébine avec la présence de diverses similarités qui marquent les pays de cette région fait que l'approche dichotomique et différentielle pour laquelle avaient opté les concepteurs des inventaires maghrébins se prête difficilement à la description du français dans cette région. En effet, en pareille situation marquée par tant de facteurs convergents, il faudrait de préférence prendre plus de liberté en entreprenant la description selon une conception culturelle beaucoup plus souple, ne se limitant pas uniquement à l'aspect dichotomique des mots, mais en considérant également le continuum qui se profile à travers les différentes variétés de français, et dans lequel se reconnaissent les usagers du français mésolectal de l'espace francophone maghrébin.

Du point de vue méthodologique, le non-recensement de certains particularismes à forte charge connotative nous montre jusqu'à quel point l'engagement du lexicographe et ses choix conditionnent son travail de dépouillement et de collecte. En tant que descripteur s'intéressant à l'autre versant de la lexicographie sans aucune contrainte éditoriale, le concepteur de l'inventaire doit rendre compte de tous les faits de langue et décrire ces derniers d'une manière objective tout en veillant à se prémunir contre toute partialité qui pourrait affecter son travail.

En conclusion à cette réflexion qui se construit, il nous paraît nécessaire d'actualiser ces inventaires en tenant compte des faits culturels à dimension régionale et en diversifiant les principes méthodologiques, car cela coïncide avec une diffusion de plus en plus large des particularismes grâce au développement des technologies de

l'information et de la communication, qui facilitent à présent la gestion des corpus et constituent un atout significatif pour le lexicographe s'intéressant à une entreprise lexicographique plus large.

7. Liste bibliographique

- Benzakour, F., & al. (2000). *Le français au Maroc : lexique et contact de langue*. Bruxelles: Duculot.
- Brunet, E., & Latin, D. (1993). *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*. Paris: Éditions John Libbey Eurotext.
- de Robillard, D. (1997). Lexicographie variationniste et présentation des données: Quelques réflexions fragmentaires et expérimentales sur le cas (du ?) des français de l'océan Indien. (L. D. Frey Claude, Éd.) *Le corpus lexicographique: Méthodes de constitution et de gestion*, pp. 37-55.
- Frey, C. (2004, juillet). Particularismes lexicaux et variétés de français en Afrique francophone : autour des frontières. *Glottopol* , pp. 136-149. Récupéré sur http://glottopol.univ-rouen.fr/telecharger/numero_4/gpl409frey.pdf
- Frey, C. (2006). De la conception de la référence à la conception des inventaires. *Le Français en Afrique, Actes du colloque dédié à Suzanne Lafage*.
- Glessgen, M.-D. (2007). *Linguistique romane. Domaines et méthodes en linguistique française et romane*. Paris: A. Colin.
- IFA, É. (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique*. Montréal: AUPELF (avec la collaboration de l'ACCT).

- Pohl, J. (1985). Le français de Belgique est-il belge ? *Présence francophone* n° 27, pp. 9-19.
- Queffélec, A. (2008). Chapitre 1. La lexicographie différentielle en terrain africain et malgache : une aventure ambiguë [1]. *Le français des dictionnaires: L'autre versant de la lexicographie française* (pp. 175-190). (C. Bavoux, Éd.) Louvain-la-Neuve, Belgique: De Boeck Supérieur.
- Queffélec, A., & al. (2002). *Le français en Algérie : lexique et dynamique des langues*. Bruxelles: Duculot.
- Rey-Debove, J. (1998). *La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*. Paris: A. Colin.